

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS
.....

Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°41/2023

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION
Rue des Buttes
RALENTISSEURS EN ENROBES

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de la réalisation de ralentisseurs en enrobés au niveau de la rue des Buttes, par la société MARGUERITAT (représentée par M. Adrien CHEVANCE) sise TSA 20001-140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN CEDEX, il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Pendant 2 jours, les 19 et 20 juillet 2023, et ce, pendant toute la durée des travaux, la rue des Buttes sera fermée à la circulation dans les deux sens.

Une déviation de part et d'autre par la rue de la Gibelotterie sera mise en place.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux. Une interdiction de dépassement sera également en vigueur.

Article 3 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

Article 4 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
- A l'entreprise MARGUERITAT - TSA 20001-140 avenue Jean Lolive 93691 PANTIN CEDEX qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 19 juillet 2023

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

